

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Arlequin Daycare Inc.	Numéro de permis 2002980	Date d'inspection Le 24 février 2022	
Nom de l'établissement Garderie Arlequin II Daycare		Numéro de téléphone (506) 857-8010	
Adresse 444 McLaughlin Drive Moncton NB E1A 4R4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
23 À moins que par ailleurs il n'ait perdu le droit d'accès à l'égard de l'enfant, le parent ou le tuteur d'un enfant bénéficiaire de services dans l'établissement agréé y a accès à tout moment lorsque l'enfant s'y trouve.	23	24 févr. 2022	24 févr. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Il y a eu observation de parents qui sont entrés dans la garderie pour aller chercher leurs enfants.			
Commentaires généraux			
La mentore en assurance de la qualité a observé les enfants faire de la lecture et d'autres jouer avec des blocs.			

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 février 2022

Date

original signé par
Yvette Duguay

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 février 2022

Date